



PROCES VERBAL DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2015

1. ORDRE DU JOUR POUR LA SESSION DE PRINTEMPS ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SESSION D' AUTOMNE 2014

L'ordre du jour pour la session de printemps est ratifié et le PV de la session d'automne 2014 est adopté.

2. SITUATION GENERALE (C. BORDAS)

- Point sur l'allongement de la mandature à 5 ans : le décret instituant devrait paraître. Par contre ce n'est pas encore clair si notre propre mandature sera prolongée d'un an (la décision sera prise bientôt, sachant que de nombreuses sections y sont fortement opposées).
- Jury d'admission des concours CNRS : ils auront lieu mi-juin. Un labo ayant plusieurs candidats classés en rang utile dans différents concours/sections pourrait se révéler être un casse-tête pendant le jury d'admission.
- Optique interface 04/08 : Noël Dimarcq a été nommé chargé de mission photonique à l'INP et voudrait s'occuper de l'interface entre les sections 04 et 08. Une possibilité serait d'auditionner des directeurs de labo à l'interface des deux sections en présence du président de la section 08.
- HCERES : retour sur la campagne passée. Point sur le fait que le CNRS s'opposerait à ce que des agents CNRS occupent des fonctions pour le compte du HCERES.
- Nouvelles de l'INP : départ de G. Faini (remplacé par N. Keller) en tant que DAS Matière condensée. F. Vallée a quitté la direction de l'INP ; remplacement d'un directeur administratif en cours.
- PEDR : les nouveaux entrants auront droit à une « prime d'installation » prélevée sur le budget PEDR. Il y aura une case à cocher dans le PV d'installation, et la mise en place est prévue dès cette année. Par ailleurs, A. Matzkin souligne que suite à une action d'un syndicat (le CNRS refusant de

publier la liste des récipiendaires de la PES/PEDR, des membres du SNCS ont saisi le Tribunal administratif de Paris), l'administration du CNRS se voit forcée par la justice de fournir sur simple demande la liste des récipiendaires de la prime.

- Bilan de la campagne des délégations : au vu des résultats, l'impression qui se dégage est que le travail fait par la section ne sert pas à grand-chose, les arbitrages ayant lieu ailleurs sans tenir compte des avis donnés par la section.

3. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC LA DIRECTION DE L'INP

Alain Schuhl, récemment nommé Directeur scientifique de l'INP, brosse un portrait de l'INP (thématiques, publications, données statistiques, organisation) puis intervient sur plusieurs sujets :

- Budget : le budget spécifique de l'INP est de 30 millions € dont 11 millions partent pour les TGIR, 13 millions de dotation labos, seulement 4 millions pour la politique scientifique. En même temps on constate une hausse des ressources propres des labos (contrats...). Postes ouverts au concours CR: divisé par 2 depuis 2010, moins 30% pour les DR2. Postes ouverts à l'avenir: dépend des départs à la retraite: on prévoit pour l'INP 20 départs à la retraite en 2016, 15 en 2017. Pour maintenir un nombre suffisant de postes pour avoir un concours, on ne peut jouer que sur le nombre de postes ITA (les concours IT passant de 36 en 2010 à 16 en 2013, puis 19 en 2014).

- Promotion des membres des sections : les promotions DR (DR2, DR1, DRCE) des membres qui siègent dans les sections ne seront désormais plus acceptées au sein de l'INP.

- Actualités scientifiques de l'INP: à encourager, pour que le site devienne une référence.

- Coopération internationale: en termes de budget, les PICS représente 41% du budget consacré au bilatéral niveau relations internationales (contre 4% pour les UMI)

- PEDR: environ 70 primes/an pour l'INP. Nouveauté 2015: les nouveaux entrants au CNRS auront droit automatiquement à la PEDR (sous la forme d'une prime d'installation). Ce dispositif prend la moitié des primes. Pour la 04, il ne restera alors que 7 à 9 primes. La répartition du nombre de primes par section dépend de la pression (nombre de candidats); a priori la direction de l'INP respectera le classement des sections. Les membres de la section font remarquer qu'étant donnée cette évolution, l'exercice de classement des dossiers de PEDR change de nature (un peu moins de 20 primes pour une grosse trentaine de dossiers les années précédentes, 8 primes pour une soixantaine de demandes cette année).

- Délégations: Retour sur la campagne passée : Il y a eu 68 demandes (en équivalent de délégation pleine) de délégations, 51 ont été classées A+ par les sections, pour 44 délégations obtenues. Plus il y a de demandes en physique, plus le nombre de délégations obtenues sera élevé. En effet comme le nombre de délégations se négocie par site, et si les physiciens sont très minoritaires en ce qui

concerne le nombre de demandes sur un site donné, il y aura des pertes dans les possibilités de délégations pour les physiciens

- Affectations des CR entrants: il y a un problème pour les affectations, notamment car des sections différentes peuvent classer des candidats pour une même unité. L'INP souhaiterait pouvoir discuter avec les présidents des sections pour proposer des affectations alternatives à celles figurant dans le projet des candidats. La plupart des membres de la section rétorquent qu'en 04, le labo, les équipes s'investissent énormément pour filtrer et préparer les candidats au concours, et ce sera difficile que cela puisse continuer si les affectations des lauréats sont décorréées des projets présentés au concours.

- Entretien DAS/jeunes chercheurs : les premiers entretiens avec des CR2 4 ans après leur recrutement ont eu lieu, et les retours sont très positifs.

4. MOTIONS

Aucune motion n'est proposée à cette session. On prévoit de travailler sur une nouvelle mouture de la motion « financement récurrent » pour l'automne.

5. EVALUATIONS

Lors de la session, la section a procédé à l'examen et discuté :

- 66 évaluations de chercheur à vague ou mi-vague
- 2 dossiers de reconstitution de carrière
- 9 demandes d'éméritat
- 4 dossiers de changement d'affectation
- 1 cas de changement de direction d'unité

ainsi que :

- 15 avis de pertinence pour l'association d'unités au CNRS
- 1 cas de création, suivi ou renouvellement d'unités ou de structures (GDR...).

Par ailleurs, la section a procédé au classement de 59 dossiers de demandes de prime PEDR. La diffusion du classement des PEDR s'effectue comme la section l'avait décidé l'année précédente, sous format 'intranet' (seuls les chercheurs CNRS de la section auront accès au classement, disponible sur le site internet de la section).

A noter : au cours des évaluations, la section a pris connaissance de cas de jeunes entrants quittant le CNRS. On a vu en particulier le cas d'un CR2 parti en disponibilité à peine la titularisation obtenue (le poste est, de fait, perdu par le CNRS); et un autre cas de CR2 démissionnant avant même d'avoir été titularisé (dans ce cas le poste n'est pas nécessairement perdu pour le CNRS, mais si pour la section – et le laboratoire). Cette situation pose le problème de la volatilité de certaines candidatures: il est du devoir des équipes d'accueil présentant le/la candidat-e de sonder au mieux cet aspect de la candidature (même si, évidemment, il n'y a pas de garantie absolue pour se prémunir de ce phénomène).

Nota : Les propos prêtés aux représentants des tutelles sont ici retranscrits à partir des notes prises par le secrétaire scientifique, n'ont pas été relus par les intervenants et ne sauraient donc en aucun cas être considérés comme l'expression officielle des directions des Instituts du CNRS.